



Rapport de transparence

Septembre 2014

pwc

Sommaire

Sommaire.....	2
Mot du Président de PwC France.....	3
Message de l'Associé responsable de l'activité Audit	4
1. Organisation du métier de l'audit et du commissariat aux comptes, structures juridiques et gouvernance.....	5
2. Organisation de PwC France	6
3. Organisation du réseau international PwC.....	7
4. Des procédures strictes en matière de système interne de contrôle qualité	8
5. Une éthique comportementale	13
6. L'indépendance : un principe absolu	14
7. Les bases de rémunération des associés.....	16
8. Informations financières de PwC Audit	17
9. Liste des entités requises par le Code de commerce au titre du rapport de transparence	18

Légende des abréviations utilisées

> « PwC France » désigne l'association de droit français PricewaterhouseCoopers France et Pays Francophones d'Afrique.

> « PwC Audit » désigne, selon le contexte, individuellement la société PwC Audit, société holding des métiers du commissariat aux comptes et de l'expertise comptable, ou collectivement la société PwC Audit et ses filiales, sociétés membres de PwC France exerçant en France les activités de commissariat aux comptes et/ou d'expertise comptable.

> « Réseau PwC » désigne le réseau international d'entités juridiquement distinctes les unes des autres, membres et affiliées à PricewaterhouseCoopers International Limited.

Mot du Président de PwC France

L'étendue de son réseau international et sa pluridisciplinarité permettent à PwC de proposer à ses clients, quels que soient leur secteur d'activité, leur taille ou leur géographie, une réponse adaptée à leurs problématiques de plus en plus globales et complexes.

Dans une conjoncture française morose, les entreprises, et de manière générale toutes les organisations clientes des entités membres de PwC France se transforment pour répondre à un monde en mutation rapide. L'ambition de PwC France est d'agir en partenaire de confiance en leur assurant un niveau de qualité toujours élevé. La réalisation de cette ambition n'est et ne sera possible qu'avec la contribution de tous les talents qui font la richesse et la diversité du Réseau PwC.

Les évolutions réglementaires qui touchent le métier de l'audit sont davantage de nouvelles opportunités que des contraintes pour continuer à mobiliser nos équipes avec enthousiasme vers l'excellence de nos prestations, valeur fondatrice de notre organisation. La rotation des firmes introduite par la réforme européenne de l'audit modifiera sans doute le paysage actuel. Mais concernant la relation avec nos clients, quelle que soit la nature de ces relations, auditeur ou conseil, notre objectif principal est de continuer à construire avec eux une relation concentrée sur la qualité, l'expertise et la valeur ajoutée de nos prestations.

Je souhaite remercier ici tous nos associés et collaborateurs qui sont engagés au quotidien pour réaliser leurs missions dans le respect de nos valeurs.

Bernard Gainnier

Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2014

Message de l'Associé responsable de l'activité Audit

La mission du commissaire aux comptes est une mission d'intérêt général qui nécessite de répondre à ses exigences. La qualité de nos audits et de nos prestations est liée à la compétence et à l'indépendance des équipes d'audit et de nos experts, au respect de la réglementation, comme à la qualité de la communication avec la gouvernance de l'entreprise auditée. L'organisation des travaux d'audit et leur documentation, ainsi que nos procédures internes influencent directement la qualité de l'audit.

Aussi sommes-nous particulièrement attentifs à l'amélioration continue de la qualité de l'audit qui contribue à accroître la confiance dans l'information financière. Dans ce cadre, nos investissements sont concentrés sur l'évolution de nos méthodologies et de nos outils technologiques ainsi que sur le développement des compétences de nos collaborateurs et de nos experts.

Le vote des textes européens sur la réforme de l'audit a constitué cette année l'un des faits les plus marquants pour notre profession et son évolution. Nous restons très attentifs à la transposition de la directive et au choix que feront les états membres pour lever ou non les options proposées dans le règlement européen, notamment sur les aspects de périmètre des entités d'intérêt public (EIP), de durée de mandats (rotation des cabinets d'audit) et sur les services non audit. Ces nouvelles dispositions pourront avoir un impact important sur la qualité de l'audit, plus particulièrement au niveau de l'audit des groupes, et il s'agit maintenant d'anticiper ces incidences.

Le présent rapport de transparence est établi en application des dispositions de l'article 40 de la directive 2006-1943/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes, transposé en droit français au travers de l'article R823-21 du Code de commerce. Il concerne PwC Audit et ses sociétés d'exercice professionnel qui sont titulaires de mandats de commissariat aux comptes auprès de personnes ou entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit.

Jean-Christophe Georghiou

Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2014

1 Organisation du métier de l'audit et du commissariat aux comptes, structures juridiques et gouvernance

L'organisation des entités françaises du Réseau PwC résulte à la fois de leur évolution historique et des obligations propres à l'exercice des professions réglementées dans les métiers du chiffre et du droit (commissaires aux comptes, experts-comptables et avocats). En France, PwC est présent dans 25 bureaux répartis en sept régions.

Ainsi, la société PwC Audit, société holding des métiers du commissariat aux comptes et de l'expertise comptable détenue par les associés personnes physiques exerçant, pour la plupart, le métier de commissaire aux comptes et/ou d'expert-comptable et participant au financement desdits métiers détient, directement ou indirectement, le capital et les droits de vote de toutes les sociétés françaises d'exercice professionnel du Réseau PwC titulaires de mandats de commissariat aux comptes. PwC Audit détient notamment le capital et les droits de vote de PricewaterhouseCoopers Audit et indirectement de PricewaterhouseCoopers Entreprises. Elle n'exerce pas d'activité de commissariat aux comptes et ne fournit pas de services professionnels.

L'organisation juridique de PwC Audit, Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, inscrite à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Versailles et à l'Ordre des experts-comptables (OEC) de Paris Ile-de-France, repose sur un principe de séparation des fonctions de gestion et de contrôle.

Le Comité Exécutif de PwC Audit est composé de quatre membres : Bernard Gannier (Président), Xavier Cauchois, Jean-Christophe Georghiou et Dominique Ménard.

Le Conseil de surveillance de PwC Audit est composé de quatre membres : Christian Perrier (Président), Éric Bertier (Vice-Président), Françoise Garnier-Bel et Gérard Morin.

Le métier de l'audit et du commissariat aux comptes est exercé par les structures juridiques suivantes, objets du présent rapport :

- **PricewaterhouseCoopers Audit** : Société anonyme au capital de 2 510 460 euros, inscrite à la CRCC de Versailles et à l'OEC de Paris Ile-de-France, détenue à 99,67 % par PwC Audit.
Administrateurs : Jean-Christophe Georghiou (Président-Directeur Général), Etienne Boris, Pierre Clavié et Dominique Ménard.
- **PwC Sellam** : Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, inscrite à la CRCC de Versailles, détenue à 99,92 % par PricewaterhouseCoopers Audit.
Gérants : Alain Le Barbanchon, Jacques Lévi et Frédéric Sellam.
- **PricewaterhouseCoopers Entreprises** : Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 euros, inscrite à la CRCC de Versailles et à l'OEC de Paris Ile-de-France, détenue à 99,89 % par PricewaterhouseCoopers Audit.
Gérants : Jean-Marie Ordonneau et Sophie Salomé.

- **Audit Bourdin & Associés (ABA)** : Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, inscrite à la CRCC de Colmar, détenue à 99,60 % par PricewaterhouseCoopers Entreprises.
Président : Jean-Marie Ordonneau.
- **Diagnostic Révision Conseil (DRC)** : Société par actions simplifiée au capital de 940 000 euros, inscrite à la CRCC de Lyon et à l'OEC de Rhône Alpes, détenue à 99,99 % par PricewaterhouseCoopers Audit
Président : Nicolas Brunetaud
- **Commissariat Contrôle Audit (CCA)** : Société anonyme au capital de 80 000 euros, inscrite à la CRCC de Lyon, détenue à 99,40 % par Diagnostic Révision Conseil.
Administrateurs : Nicolas Brunetaud (Président-Directeur Général) et Elisabeth L'Hermite.

Enfin, quelques mandats de commissariat aux comptes sont détenus en nom propre par des associés.

2 Organisation de PwC France

Les métiers de commissaire aux comptes, d'expert-comptable, de conseil et d'avocat (« les Métiers ») sont exercés dans des entités françaises distinctes.

Chaque Métier regroupe, dans une société holding, les associés personnes physiques participant à son financement. Chaque société holding détient les principales sociétés opérationnelles suivantes du Métier concerné :

- **PricewaterhouseCoopers Audit et PricewaterhouseCoopers Entreprises** : commissariat aux comptes et expertise comptable (cf. détail de la structure en 1.) ;
- **PricewaterhouseCoopers Advisory** : conseil et transactions ;
- **Landwell & Associés** : avocat.

Les différents Métiers sont réunis au sein de l'association PricewaterhouseCoopers France et Pays Francophones d'Afrique (« PwC France ») dont l'objet est notamment, dans le strict respect des règles déontologiques et d'indépendance de chacun des Métiers :

- d'assurer la représentation, la promotion, la défense des intérêts de ses membres en France et au sein des structures internationales du Réseau PwC, avec pour objectif de coordonner, notamment, les politiques de gestion des risques, d'indépendance, d'assurance qualité, de ressources humaines, de promouvoir le respect de valeurs communes et des règles d'éthique et d'encourager la participation des Métiers à leurs instances professionnelles ;
- d'assurer la cohésion de l'organisation des Métiers et de veiller à l'image et à la réputation du Réseau PwC et du nom « PricewaterhouseCoopers » ou « PwC ».

PwC France est dirigée par un **Président**, en charge de la Direction Générale de l'association, assisté d'un **Comité exécutif**, lesquels exercent leurs fonctions sous le contrôle d'un **Conseil de surveillance**. **Le Président de l'association PwC France** est élu pour une durée de quatre exercices sociaux par les associés de chaque Métier, membres de l'association. Depuis le 1er juillet 2013, Bernard Gainnier est le Président de PwC France.

Le Comité exécutif est composé du Président, des dirigeants de chacun des Métiers ainsi que d'autres associés désignés par le Président, après avis du Conseil de surveillance. Il détermine les orientations de l'activité de PwC France et veille à leur mise en œuvre ; il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de PwC France et règle, par ses délibérations, les affaires le concernant.

3 Organisation du réseau international PwC

Le Réseau PwC est un des leaders mondiaux de l'audit, des activités juridiques et fiscales, du conseil et des transactions.

Partout dans le monde, à travers 758 implantations dans 157 pays, il employait à la date du 30 juin 2014 plus de 195 000 personnes, dont 10 000 associés. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 34 milliards de dollars (USD) au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 se décomposant comme suit :

- 15,1 milliards de dollars pour l'audit,
- 10 milliards de dollars pour le conseil et,
- 8,8 milliards de dollars pour l'activité juridique et fiscale.

Les différents membres du réseau sont des entités juridiques distinctes les unes des autres, directement ou indirectement membres de PricewaterhouseCoopers International Limited (« PwC IL »), société de droit privé anglais, qui joue le rôle de coordination des entités membres du Réseau PwC au niveau mondial. PwC IL ne rend pas de services aux clients, lesquels ne sont fournis que par chaque entité membre du réseau en son nom et pour son propre compte. L'objet de PwC IL consiste en :

- la définition des orientations stratégiques ;
- la définition et le développement de la politique de qualité et de savoir-faire professionnel ;
- la promotion de la marque PwC ;
- la coordination des politiques de gestion des risques, d'indépendance et d'assurance qualité.

Au 30 juin 2014, la définition de la stratégie du réseau est confiée au « **Network Leadership Team** ». L'exécution des décisions du « **Network Leadership Team** » est assurée par le « **Strategy Council** », composé des principales entités membres du Réseau PwC.

Le Président de PwC France est membre du « Strategy Council ».

Un « **Global Board** » élu par les associés des différentes entités membres du Réseau PwC exerce un rôle de surveillance. PwC France compte un associé membre de cet organe. D'autres associés français participent à l'animation du réseau international.

Les membres du Réseau PwC ont accès à des outils méthodologiques et technologiques, de formation, de contrôle qualité et à des outils de partage de ressources, d'expertise et de savoir-faire. Ils bénéficient, en outre, d'une licence d'utilisation du nom PwC.

En retour, chaque membre s'engage à se conformer aux règles et politiques communes au sein du Réseau PwC et à en respecter les standards de qualité. L'organisation internationale du Réseau PwC, constituée d'entités juridiquement distinctes les unes des autres, donne à chacune d'entre elles la flexibilité et l'autonomie nécessaires pour répondre au mieux aux exigences et spécificités des marchés sur lesquels elle intervient. Cette règle s'inscrit, en outre, dans le cadre des exigences réglementaires de nombreux pays qui requièrent que le capital des sociétés d'audit, d'expertise comptable et d'avocats soit détenu par des professionnels dûment habilités et détenant au moins plus de la moitié du capital et/ou des droits de vote.

Le Réseau PwC est organisé en trois zones géographiques : Est, « Central », Ouest, chacune étant coordonnée par la principale entité membre de ladite zone, soit la Chine, le Royaume-Uni et les États-Unis.

PwC France et ses membres appartiennent à la zone géographique « Central », laquelle est composée d'entités membres du Réseau PwC situées au Royaume-Uni, en Europe Continentale, au Moyen-Orient, en Inde, au Pakistan, au Sri Lanka et en Afrique.

Cette organisation n'a pas une vocation managériale, ni même de reporting. Elle est destinée à favoriser la coopération entre les entités membres du Réseau PwC afin d'améliorer leur offre de services, de permettre aux entités membres du réseau de coordonner leurs stratégies de développement et d'accroître, ce faisant, la présence et la visibilité du réseau.

4 *Des procédures strictes en matière de système interne de contrôle qualité*

Nous avons mis en place des politiques et des procédures internes extrêmement strictes avec pour objectif la recherche et la maîtrise de la qualité. Ce dispositif est le fondement de la réputation des commissaires aux comptes qui exercent leur activité en France au sein du Réseau PwC.

Notre dispositif de contrôle qualité interne a été développé en conformité avec la norme internationale ISQC1 « Quality control for firms that perform audits and reviews of historical financial information, and other assurance and related services engagements » éditée par l'IFAC (« International Federation of Accountants »). Il est en outre complété par des mesures utiles pour répondre aux exigences légales, réglementaires et déontologiques applicables en France. Il fait l'objet chaque année d'une évaluation quant à sa conception et à son fonctionnement par notre département d'audit interne.

Ce système de contrôle qualité résumé ci-après intègre les composants suivants :

- La responsabilité du management concernant la qualité notamment avec un département dédié « Risk Management » ;
- Les règles déontologiques (indépendance, intégrité et objectivité) ;
- L'acceptation et la poursuite des clients et des missions ;
- La gestion des talents (recrutement, reconnaissance et valorisation de la performance et déploiement) ;
- Un programme de formation ;
- L'exécution des missions (méthodologies PwC, revue indépendante de l'« associé Qualité » et consultation) ;
- Les revues qualité a posteriori.

La responsabilité du management concernant la qualité notamment avec un département dédié « Risk Management »

Promouvoir une culture interne fondée sur la recherche de la qualité en tant qu'élément essentiel de la réalisation des missions est une priorité permanente. Le management consacre une attention importante sur la qualité en allouant du temps pour comprendre, évaluer et mettre en oeuvre des actions en support à la réalisation des objectifs de qualité. L'associé en charge du département « Risk Management » de PwC Audit est en outre responsable de l'ensemble des politiques et processus de gestion des risques. Il est entouré d'un associé responsable des questions d'indépendance, d'un associé responsable des questions de déontologie des commissaires aux comptes ainsi que de six professionnels expérimentés, ayant tous plus de dix ans d'expérience, et dédiés exclusivement à cette activité.

Ce département a un champ d'action étendu et est notamment responsable :

- du respect des normes professionnelles et des normes d'audit,
- de la qualité des dossiers au regard des opinions émises,
- de la diffusion de l'évolution des normes, des textes légaux et réglementaires et des règles déontologiques sous forme d'« alertes techniques »,
- des revues de contrôle qualité diligentées en interne ainsi que du suivi de celles organisées par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Déclaration relative au système interne de contrôle qualité

Sur la base des procédures mises en oeuvre dont l'application fait l'objet de vérifications chaque année, la Direction Générale de PwC Audit atteste avoir mis en place un système de contrôle qualité permettant une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables.

Les règles déontologiques (intégrité, objectivité et indépendance)

Elles sont décrites dans les sections spécifiques de ce rapport :

- Une éthique comportementale
- L'indépendance : un principe absolu.

L'acceptation et la poursuite des clients et des missions

Des procédures rigoureuses d'acceptation et de poursuite des clients et des missions, fondement de la prévention des risques et de la maîtrise de la qualité, sont mises en place au sein de PwC Audit. Elles intègrent, en particulier, des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts potentiels et aux situations où la sauvegarde de l'indépendance pourrait être menacée. Chaque année, le maintien d'une mission ou d'un mandat fait l'objet d'une telle procédure permettant d'apprécier si la mission ou le mandat peut se poursuivre. Les membres du Réseau PwC suivent le même processus d'acceptation et de poursuite des clients et des missions, à l'aide d'un outil mondial intitulé « Acceptance and Continuance ». Cet outil est un système électronique développé pour permettre la gestion de tous les paramètres requis dans le processus d'acceptation et de maintien tel que défini par les règles internes et les obligations légales.

La gestion des talents (recrutement, reconnaissance et valorisation de la performance et déploiement)

Le recrutement s'effectue auprès de filières d'excellence qui allient formation de pointe, qualités humaines et professionnelles.

Les stages, de quatre mois et demi en moyenne, visent une véritable professionnalisation des étudiants. Encadrés, les stagiaires accompagnent des professionnels en mission chez les clients, travaillent avec eux et se voient confier rapidement des responsabilités en lien avec les qualifications auxquelles conduisent les diplômes qu'ils préparent. La moitié d'entre eux est embauchée à l'issue de son stage.

C'est autour d'une triple promesse que s'articule le recrutement :

- proposer une variété de missions et des parcours diversifiés, offrant un observatoire unique des acteurs-clés de l'économie ;
- offrir la garantie de travailler dans une atmosphère d'excellence et d'éthique ;
- profiter d'un formidable accélérateur de carrière.

Le développement des collaborateurs est stimulé par une progression rapide et continue. Cette progression est conditionnée par les compétences que le collaborateur met à disposition des clients et des équipes. Ainsi, le dispositif de reconnaissance et de valorisation de la performance en place permet de fixer des objectifs annuels, individuels et collectifs pour chacun et d'évaluer chaque collaborateur selon un référentiel de contributions attendues à chaque grade et dont découle la décision de promotion. Le « People Manager » accompagne le collaborateur tout au long de l'année de la fixation des objectifs et du plan de développement à la synthèse annuelle des évaluations par mission et la restitution des comités d'évaluation.

Ce dispositif est complété par des programmes spécifiques comme :

- Le programme « My Way » qui s'adresse aux seniors managers/directeurs et leur donne une exposition internationale ainsi que l'opportunité de développer leur leadership personnel et professionnel. Ce programme s'appuie sur une évaluation spécifique, dite « 360° ».
- Le programme « Genesis Park » qui propose à des seniors managers et à des directeurs de travailler dix semaines d'affilée à l'étranger au sein d'une équipe internationale sur des thèmes stratégiques.

Afin de multiplier les expériences et d'enrichir le savoir-faire comme le savoir-être du collaborateur, le travail en équipes à compétences multiples pour des missions spécifiques y contribue. Le déploiement des équipes sur les missions est un processus complexe et déterminant pour concilier les besoins des clients avec les souhaits des associés et collaborateurs dans un objectif de rendre des services d'une qualité irréprochable. Ainsi chaque année, ce processus de déploiement est engagé afin d'évaluer les besoins de nos activités, dans un premier temps, et de s'assurer que les équipes disposent des compétences requises et que les experts et spécialistes sont intégrés aux équipes d'audit, le cas échéant, dans un second temps.

Un programme de formation

Un cursus méthodologique, technique et managérial est défini pour les collaborateurs et associés afin de leur permettre d'acquérir les connaissances techniques et les qualités managériales et de les accompagner dans leur développement.

La formation se traduit par trois programmes de fond :

- des formations techniques propres aux spécificités, aux méthodologies et aux réglementations des secteurs d'activité des clients, auxquelles s'ajoutent des sessions d'actualisation comme les journées « Arrêté des Comptes », des « business briefings » ou encore des communications techniques ;
- des formations visant à développer les compétences comportementales (formation au leadership, à la relation et l'écoute client, à la négociation, à la gestion du stress et des conflits, au management d'équipe et à la communication) ;
- des rendez-vous qui jalonnent les moments clés de la carrière des collaborateurs et réunissent par exemple les nouveaux arrivants, les expérimentés dans un espace virtuel dédié, les nouveaux managers et les nouveaux associés. Ces rendez-vous sont l'occasion d'aborder les valeurs fondamentales qui constituent le socle du Réseau PwC.

L'offre de formation se décline en séminaires locaux, européens voire internationaux, aux fins de développer les compétences tout en favorisant les réseaux et le partage d'expériences ; en séminaires résidentiels, en ateliers-partage de proximité comme les « Speed Trainings » ; en ligne aussi, avec des auto-formations et autres outils de collaboration comme les Web conférences ou encore les classes virtuelles, alliés précieux pour se former ou s'informer sans se déplacer.

Cette offre est gérée par un dispositif original, le « Learning Management System » qui pilote le suivi individualisé de chaque collaborateur dans son parcours de formation. Un système de gestion de la qualité, certifié selon la norme ISO 9001, couvre l'ingénierie, la conception, la réalisation et l'animation de la plupart de nos produits de formation.

La participation à ces programmes s'inscrit en pleine cohérence avec les dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la formation professionnelle des commissaires aux comptes : 120 heures d'activités de formation devront être accomplies sur trois ans, avec un minimum annuel de 20 heures et un minimum de 60 heures sur trois années consécutives consacrées à l'audit et au commissariat aux comptes, conformément aux orientations générales annuellement définies par la CNCC et homologuées par le Comité scientifique institué par cet arrêté. Un état de suivi est établi annuellement pour l'ensemble des associés et collaborateurs inscrits. Il reprend, sur une base pluriannuelle, les formations homologuées suivies et animées ; il intègre également les formations extérieures auxquelles les commissaires aux comptes ont participé. La liste des associés n'ayant pas, le cas échéant, suivi le minimum d'heures de formation fait l'objet d'un suivi approprié.

Par ailleurs, PwC Audit encourage les collaborateurs dans l'obtention de leurs diplômes professionnels.

Informations chiffrées sur la formation

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, 122 000 heures de formation ont été dispensées à l'ensemble des associés et collaborateurs des Métiers du commissariat aux comptes et de l'expertise comptable par plus de 320 animateurs.

	Audit	Expertise comptable
Heures de formation	103 600	18 400
Heures par effectif	49	29
Heures d'animation	6 000	1 650

Attestation du respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de commerce).

La Direction Générale de PwC Audit confirme que la politique de formation vise à assurer le respect des obligations de formation des associés commissaires aux comptes prévues par le Code de commerce.

L'exécution des missions

Méthodologies PwC

La mise en œuvre des missions repose sur l'application des normes d'audit applicables selon les différents référentiels (« International Standards on Auditing » émis par l'IAASB, Normes d'exercice professionnel), ainsi que sur des méthodologies développées par le Réseau PwC et des outils d'application dédiés. Ces outils ainsi que le « PwC Audit Guide » sont mis à la disposition des équipes pour garantir la conformité rigoureuse avec les normes. Cette méthodologie et son logiciel support dénommé « Aura » leur permet de capitaliser, année après année, leurs connaissances sur la mission et d'optimiser ainsi l'efficacité de l'intervention. Le logiciel « Aura » permet, par une évaluation des risques, d'établir une démarche d'audit pertinente en conformité avec les normes et de définir l'étendue des travaux de manière appropriée et homogène. Il crée un environnement favorable au travail d'équipe en facilitant le partage d'information, la documentation des travaux et des conclusions de manière sécurisée. Les professionnels de l'audit ont également à leur disposition une base gestionnaire de modèles, de bonnes pratiques et d'aides applicatives. Des communications techniques sont également développées pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre des règles et instructions émises par les autorités de surveillance des marchés et de la profession.

Parallèlement, les nouveautés méthodologiques font l'objet de communications régulières en fonction de l'évolution des normes applicables, des problématiques nouvelles et des enseignements d'expérience. L'ensemble des collaborateurs suit par ailleurs une formation spécifique annuelle, adaptée à son niveau d'expérience.

La revue indépendante de l'« associé Qualité »

Les procédures prévoient la désignation, pour tous les mandats de sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé et tous les dossiers présentant un profil de risque élevé, d'un « associé Qualité » en appui à l'équipe d'audit. L'associé du département « Risk Management » revoit annuellement l'affectation des « associés Qualité » sur les dossiers nécessitant une revue indépendante. Si le premier garant de la qualité sur le dossier est l'associé signataire, l'« associé Qualité » permet, par une revue de deuxième niveau, de la renforcer grâce à une approche objective et indépendante en tant qu'associé disposant d'une expérience confirmée et de connaissances spécifiques adaptées au secteur.

La consultation

La consultation est un des aspects du dispositif qualité car elle permet aux associés et collaborateurs d'avoir à leur disposition une expertise de haut niveau et un accès aux meilleures pratiques dans des domaines complexes. Des mécanismes de revue et de consultation visent à s'assurer du constant niveau de qualité des travaux. En cas de divergences d'opinion au sein de l'équipe ou dans le cadre d'une revue ou d'une consultation, une procédure visant à les résoudre est prévue.

Les consultations portent notamment sur les aspects de méthodologie, d'application de normes professionnelles ainsi que sur les aspects comptables où les équipes consultées sont, par ailleurs, les rédacteurs de divers ouvrages dont le Mémento comptable et le Mémento IFRS aux Éditions Francis et Taylor.

Les revues qualité a posteriori

Un programme de revues qualité approfondies est mis en œuvre annuellement, avec pour objectif l'amélioration continue des procédures et de la qualité des dossiers. Elles sont réalisées, chaque année, par des équipes indépendantes des dossiers contrôlés, dans le cadre d'un programme mondial de revue qualité intitulé « Network Assurance Review Manual » (NARM), de manière à ce que :

- le système de contrôle qualité soit revu dans son intégralité tous les trois ans puis partiellement les deux années suivantes, tant au niveau de sa conception que de son application effective selon les obligations de la norme ISQC1 ;
- chaque associé fasse l'objet d'une revue une fois tous les cinq ans et ;
- chacun des mandats d'audit les plus importants du cabinet soit revu au moins deux fois en l'espace de six ans ;
- les constats et recommandations résultant des revues conduisent à la mise en place d'un plan d'actions et fassent l'objet d'une communication interne.

La coordination et la réalisation pratique des revues sont placées sous la responsabilité de l'associé « Risk Management » de PwC Audit. La conformité de ce programme avec les dispositions de NARM fait l'objet par ailleurs d'une revue par un associé expérimenté d'une autre entité membre du Réseau PwC, désigné par l'associé « Risk Management Assurance » du Réseau PwC.

Ce programme de revues a pour objectifs :

- le contrôle de la conformité des politiques et des procédures internes avec celles du Réseau PwC et la norme internationale ISQC1,
- le respect des normes d'audit et de la méthodologie d'audit développée par le Réseau PwC,
- l'amélioration permanente de la qualité de nos travaux par l'analyse des causes des éventuelles déficiences relevées,
- le contrôle de la conformité des prestations fournies avec les réglementations locales et/ou internationales.

Dans le cadre de ce programme, le système de contrôle qualité a fait l'objet d'une revue complète en avril 2013 puis d'une revue partielle en mai 2014 et 48 dossiers d'audit pour l'exercice 2013 couvrant 48 associés ont été contrôlés au printemps et à l'été 2014.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes, personnes physiques et personnes morales membres du Réseau PwC en France sont soumis aux contrôles périodiques de qualité du H3C prévus par les dispositions légales et réglementaires régissant l'exercice de la profession. À ce titre, un contrôle des procédures et des mandats s'est déroulé dans le courant de l'année 2013 portant sur 19 mandats de sociétés EIP (« Entités d'Intérêt Public »).

Le rapport annuel sur l'activité du H3C présentant le résultat des contrôles réalisés sur l'ensemble des cabinets est accessible sur son site : www.h3c.org.

5

Une éthique comportementale

Les trois valeurs fondatrices (excellence, travail d'équipe et leadership), l'éthique et l'intégrité comportementales nourrissent les programmes de formation et les communications internes. Les enjeux de la qualité et de la conformité aux règles professionnelles et à celles applicables au sein du réseau font l'objet de communications régulières.

Une charte des valeurs des associés et un Code de conduite guident l'action des associés et collaborateurs de PwC France. Ils s'appliquent aux associés et collaborateurs de PwC Audit.

La Charte des valeurs des associés

Que signifie être « associé » et quelles sont les conséquences de ce statut ?

Être associé, c'est d'abord vouloir participer à une communauté d'excellence, fondatrice de l'unité et de la légitimité d'une organisation bâtie sur la triple volonté d'être parmi les meilleures sur son marché, de travailler ensemble et de viser au leadership dans son secteur professionnel.

C'est également accepter l'idée que les obligations qui en découlent sont au moins aussi fortes que les droits dont chaque associé bénéficie au titre de son adhésion à l'association PwC France.

Et ces obligations, que la Charte des valeurs des associés décrit de façon précise, concernent à la fois leur rapport avec l'environnement professionnel, leur relation avec leurs collaborateurs et naturellement les relations entre associés.

Deux fondements de cette « communauté d'excellence » doivent être soulignées :

- **l'exemplarité** : on ne devient associé que si on a démontré sa capacité à être un exemple pour ses pairs et collaborateurs ;
- **l'acceptation de la non patrimonialité** : l'associé « participe à la constitution continue d'un réseau dont l'accroissement de la valeur ne se traduira par aucune valorisation patrimoniale des actions qui ont été attribuées aux associés ».

Le Code de conduite

La Charte des valeurs des associés trouve son prolongement naturel dans le Code de conduite adopté en 2003, qui définit les règles de comportement de l'ensemble des équipes opérationnelles et traduit en actions les trois valeurs fondatrices : excellence, travail d'équipe et leadership.

Un cadre de référence pour aider les associés et collaborateurs à prendre une décision en matière d'éthique est également proposé dans le Code de conduite.

L'excellence

C'est avant tout un état d'esprit, en même temps qu'un objectif permanent. Chaque collaborateur est invité à être toujours plus innovant, à développer sa connaissance et sa réactivité, afin d'offrir à tous les clients des compétences avérées et des expertises adaptées.

Le travail d'équipe

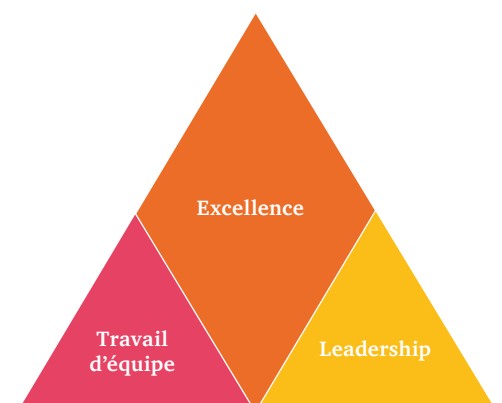
Les meilleures solutions proviennent d'un véritable travail d'équipe, entre nous et avec nos clients. Travail d'équipe et mutualisation des talents sont une réalité quotidienne. Ils se traduisent aussi bien à travers les synergies développées au sein du réseau international qu'à travers celles créées entre les différents Métiers.

Le leadership

Il exige vision, audace et courage, et il demande l'implication de chacun sur le long terme. Être leader implique de relever des défis ambitieux et d'y engager toutes ses ressources. C'est l'alliance d'un savoir-faire éprouvé et d'un savoir-être exemplaire.

Ce Code n'est pas une simple déclaration. Il a force d'obligation en lui donnant une existence juridique et opérationnelle forte :

- il est annexé au contrat de travail ou de collaboration de tous les collaborateurs et associés ;
- chaque année, les associés et collaborateurs attestent qu'ils se conforment au Code de conduite ;
- un associé est chargé du déploiement de ce Code de conduite ;
- un « dispositif d'alerte éthique » permet à tous les collaborateurs et associés de s'exprimer et de signaler en toute confidentialité, au besoin en dehors de leur voie hiérarchique, toutes situations qui les embarrassent.



6

L'indépendance : un principe absolu

Le suivi du respect des procédures d'indépendance est assuré par deux associés au sein du département « Risk Management ».

L'indépendance : un principe global renforcé par les exigences du Code de déontologie

Les règles d'indépendance en France prennent en compte les dispositions découlant du Code de déontologie des commissaires aux comptes, tout comme les règles du Réseau PwC.

Elles couvrent les aspects liés aux prestations de services rendues par le commissaire aux comptes et les entités du réseau ainsi que les aspects relatifs aux liens personnels, financiers et professionnels.

Les règles internationales du Réseau PwC sont applicables dans tous les pays. Les cabinets nationaux peuvent cependant être amenés à définir des règles plus contraignantes. Ces décisions sont alors opposables à l'ensemble du réseau international, comme c'est le cas pour la France.

S'agissant des aspects relatifs aux liens personnels, les règles internationales du Réseau PwC sont plus contraignantes que les dispositions du Code de déontologie des commissaires aux comptes en matière de détention d'intérêts financiers pour les associés et leur famille proche.

Par ailleurs, les collaborateurs s'engagent, lors de la signature de leur contrat de travail, à respecter les règles et principes relatifs à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, parmi lesquels figurent les règles d'indépendance qui s'imposent à eux à titre personnel.

Tout nouveau collaborateur intervenant auprès des clients est tenu de suivre une formation spécifique relative à ces sujets sur l'indépendance. En dehors de cette formation dédiée aux nouveaux entrants, des formations concernant l'indépendance sont assurées à chaque étape significative de carrière ou en cas d'évolution des exigences ou d'aspects plus sensibles ou complexes.

Le suivi de l'indépendance en matière de prestation de services

Le maintien d'une base de données globale « indépendance »

Une base de données internationale (« Central Entity Service » ou « CES ») recensant les « Public Interest Entities » ou « PIEs » notion définie par le réseau, entités clientes des entités du Réseau PwC dans le monde entier soumises aux règles d'indépendance, est disponible dans tous les pays dans lesquels le Réseau PwC est présent. Chaque entité membre du réseau la met à jour périodiquement pour ses entités clientes.

Maîtrise des offres de services

Une attention particulière est portée à la définition des offres de services afin de s'assurer que les nouvelles prestations respectent les restrictions fixées par les régulateurs français ou étrangers et qu'elles sont réalisées en conformité avec les méthodologies PwC, les règles et procédures internes.

Autoriser les missions envisagées

Avant toute prestation de services, le commissaire aux comptes est tenu de s'assurer que la mission considérée n'enfreint pas les règles d'indépendance et, en cas de doute, doit consulter le département « Risk Management ». Celui-ci a le pouvoir de refuser une mission dont la réalisation compromettrait l'indépendance de PwC.

À cette fin, le Réseau PwC a développé, pour l'ensemble des pays dans lesquels il est présent, une procédure automatisée (« Authorisation For Services » ou « AFS ») permettant de recueillir l'autorisation de l'associé signataire pour toute prestation fournie par les membres du réseau aux sociétés mères ou aux sociétés filiales des sociétés dont PwC Audit est commissaire aux comptes.

S'agissant des sociétés dont PwC Audit est commissaire aux comptes en France, l'acceptation des prestations qui doivent être conformes au Code de déontologie, est suivie par l'associé signataire avec l'aide, le cas échéant, du département « Risk Management » et est matérialisée par la signature de la lettre de mission par l'associé commissaire aux comptes.

Gérer les conflits d'intérêts

Les règles définissent également avec précision les situations dans lesquelles il est interdit d'intervenir et celles dans lesquelles des mesures de sauvegarde telles que l'accord des parties concernées ou la mise en place de règles de gestion de la confidentialité sont requises.

Le suivi des règles d'indépendance en matière de liens personnels, financiers et professionnels

Confirmer régulièrement son indépendance

Chaque année, tous les collaborateurs et associés ont l'obligation d'établir une déclaration d'indépendance et de conformité avec les règles d'indépendance ou permettant d'indiquer les écarts éventuels relevés avec les exigences d'indépendance.

En outre, ils sont tenus de confirmer, deux fois par mois, qu'ils respectent les règles d'indépendance lors de l'enregistrement des temps passés sur les missions dans le système interne de suivi des temps.

Déclarer son portefeuille financier

Les associés et les managers ont également l'obligation de déclarer et de mettre à jour l'intégralité de leur portefeuille financier (nature des titres et non pas leur nombre ou leur valeur) ainsi que le portefeuille de titres détenu par leur famille proche.

Déclaration relative à la vérification interne de l'indépendance

La Direction Générale de PwC Audit a mis en œuvre un dispositif constitué principalement par les procédures de contrôle décrites précédemment afin de s'assurer du respect du principe d'indépendance. Elle déclare que les contrôles nécessaires ont été mis en œuvre en vue de s'assurer que le principe est respecté.

Ces informations sont prises en compte dans un système sécurisé. Toute exception aux règles d'indépendance résultant notamment de l'obtention d'un nouveau client est identifiée automatiquement par le système, qui déclenche une alerte auprès du professionnel concerné et du département « Risk Management ».

La fiabilité des informations déclarées est contrôlée par le département « Risk Management » sur une base de sondages. Le non-respect des règles d'indépendance par un collaborateur ou associé est constitutif d'une faute pouvant être sanctionnée.

La rotation des associés

Les dispositions en matière de rotation des associés prévues par l'article L822-14 du Code de Commerce modifié par la loi du 12 mai 2009 sur les mandats de commissariat aux comptes ont été mises en œuvre.

7

Les bases de rémunération des associés

Établie sur la base de leurs compétences et de leurs expertises, la rémunération des associés est également fonction des résultats et de la réalisation de leurs objectifs annuels.

Un plan personnel annuel

Les associés établissent chaque année un plan personnel qui décrit leur rôle, leurs responsabilités et leurs objectifs autour de trois axes :

- les clients : objectifs en matière de qualité technique et de qualité de services, de gestion des risques professionnels, de développement des activités et de recours à des expertises variées sur leurs missions, dans un souci de valeur ajoutée ;
- les ressources humaines : objectifs en matière de leadership, de management, de respect des valeurs, de développement et de motivation des collaborateurs et objectifs personnels de développement professionnel ;
- les activités de PwC Audit : objectifs en matière de contribution au groupe (par exemple, animation de groupes sectoriels, participation aux recrutements, aux contrôles qualité, aux instances professionnelles, aux actions d'entreprise citoyenne, responsabilité managériale, esprit associatif...).

Une évaluation multicritères

Les associés établissent chaque année une évaluation personnelle de leurs réalisations au regard de leurs objectifs et des objectifs collectifs de PwC Audit.

Cette évaluation est revue par un (ou plusieurs) autre(s) associé(s) et centralisée au niveau de la direction en tenant compte de l'ensemble des critères énumérés ci-dessus.

Il s'agit donc d'une évaluation multicritères, ces critères quantitatifs et qualitatifs incluant naturellement le volume de chiffre d'affaires géré et généré, le nombre d'heures effectuées, la rentabilité des missions, les champs d'expertises, l'utilisation des expertises et des consultations en interne, les résultats des contrôles qualité internes ou externes.

Une rémunération axée sur la performance

Chaque année, les associés ont connaissance de leur objectif de rémunération et la rémunération finale est fonction, dans la limite du résultat de PwC Audit, de leur performance individuelle. Les propositions sont revues par l'organe de surveillance. En cas d'insuffisance de résultats de PwC Audit, les associés sont appelés à remplir leur devoir d'actionnaire, ce qui affecte individuellement leur niveau de rémunération.

Le mode de versement

La rémunération des associés est versée sous forme de salaires.

Par ailleurs les associés, au titre de leur participation au capital, perçoivent des dividendes.

Enfin, les associés, au titre de leur apport en compte-courant qui finance les besoins en fonds de roulement, perçoivent des intérêts.



Informations financières de PwC Audit

Ces tableaux constituent une synthèse des principaux agrégats des comptes consolidés de PwC Audit, qui sont disponibles au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

Les comptes résumés consolidés de PwC Audit établis selon les règles et principes comptables français se présentent comme suit :

Les chiffres au 30 juin 2014 seront mis à jour lorsqu'ils seront disponibles.

Compte de résultat résumé de PwC Audit (en millions d'euros)	Exercice clos le 30/06/2013	Exercice clos le 30/06/2012
Chiffre d'affaires	410	433
Production stockée	-	(6)
Autres produits d'exploitation	1	1
Charges d'exploitation	(403)	(423)
- dont charges de personnel	(203)	(208)
- dont participation des salariés	(3)	(4)
Résultat d'exploitation	8	5
Résultat financier	(1)	(2)
Résultat exceptionnel	2	-
Impôt	(3)	(1)
Résultat net	6	2

Bilan résumé de PwC Audit (en millions d'euros)	Exercice clos le 30/06/2013	Exercice clos le 30/06/2012
Actif immobilisé	85	85
- dont immobilisations incorporelles	75	75
Actif circulant	192	202
- dont clients	104	108
- dont stocks d'encours	57	57
- dont disponibilités et valeurs mobilières de placement	4	3
TOTAL DE L'ACTIF	277	287
Capitaux propres	24	22
Provisions pour risques et charges	33	33
Dettes financières à moyen et long terme	22	40
Passif à court terme	198	192
TOTAL DU PASSIF	277	287

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013, les honoraires sur le contrôle des comptes et ceux relatifs aux prestations non liées à des missions de contrôle légal s'élèvent respectivement à 285 millions d'euros et 52 millions d'euros pour PricewaterhouseCoopers Audit et à 17 millions d'euros et 56 millions d'euros pour PricewaterhouseCoopers Entreprises.

9 *Liste des entités requises par le Code de commerce au titre du rapport de transparence*

En application de l'article R 823-21 du Code de commerce, la liste des entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ainsi que celle des établissements de

crédit pour lesquels le cabinet détient un mandat de commissariat aux comptes au 30 juin 2014 est la suivante :

Les sociétés indiquées en orange sont des établissements de crédit dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, elles figurent ainsi sur les deux listes.

Entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé

ALBIOMA
ALSTOM
ANF IMMOBILIER
APRR (SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE)
ARCHOS SA
AURES TECHNOLOGIE
AVENIR TELECOM SA
AXA BANK EUROPE SCF
AXA BANQUE
AXA SA
AWOX
BANQUE ACCORD
BANQUE DE LA REUNION
BANQUE PALATINE
BANQUE POPULAIRE COVERED BONDS
BIOMERIEUX*
BNP PARIBAS
BNP PARIBAS HOME LOAN SFH
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF
BONGRAIN
BPCE
BPCE SFH
BRED BANQUE POPULAIRE
BUREAU VERITAS SA
CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE (3CIF)
CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS
CAPGEMINI SA
CAST SA
CGEM (COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN)
CHARGEURS

CIC
CIF EUROMORTGAGE
CNP ASSURANCES
COFIDIS
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
COMPAGNIE DES ALPES
CONSTRUCTION INDUSTRIELLE DE LA MEDITERRANEE (CNIM)
CRCA BRIE PICARDIE
CREDIT AGRICOLE CIB
CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS
CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF
CREDIT AGRICOLE SA
CREDIT FONCIER DE FRANCE
CREDIT LYONNAIS – LCL
CREDIT MUTUEL-CIC HOME LOAN SFH
DASSAULT SYSTEMES SA
EDAP TMS SA
EGIDE
EIFFAGE
EPC (SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES)
ELIOR
ESI GROUP
ESSILOR
EURAZEO
EURO DISNEY SCA
EURO RESSOURCES
FAIVELEY TRANSPORTS SA
FAURECIA
FIMALAC

(*) Mandats DRC.

9 Liste des entités requises par le Code de commerce au titre du rapport de transparence

FLAMEL TECHNOLOGIES
FONCIERE INEA
FONCIERE VOLTA
FORACO INTERNATIONAL
FSDV (FAYENCERIES DE SARREGUEMINES,
DIGOUIN ET VITRY-LE-FRANCOIS)
GCE COVERED BONDS
GECINA
GROUPAMA
GROUPE AUCHAN
GROUPE CRIT
GROUPE DANONE
GUILLEMOT CORPORATION
HAULOTTE GROUP SA
HERMES INTERNATIONAL
ICADE
ILIAD
INNATE PHARMA
INSIDE SECURE
IPSOS
LA BANQUE POSTALE
LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH
LA CIE FINANCIERE E. DE ROTHSCHILD BANQUE
LASER COFINOGA
LAURENT PERRIER
LDLC.COM*
LFB SA
LECTRA SA
LEGRAND SA
LOCINDUS
L'OREAL SA
LYONNAISE DE BANQUE
MAISONS & CITES SOGINORPA
MEDASYS
MEDTECH
METROPOLE TV (M6)
NEXANS
NEXT RADIO
NRJ GROUP
ODDO & CIE
ORCHESTRA-PREMAMAN
PAREF
PCAS (PRODUITS CHIMIQUES AUXILIAIRES ET DE
SYNTHESE)
RATP
RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)
REXEL SA
SAFT GROUPE SA
SANOFI
SEB SA
SEQUANA CAPITAL
SIIC DE PARIS
SNCF
SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL
SOCIETE D'INFRASTRUCTURES GAZIERES
SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES SA
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE
SODEXO SA
SOITEC-SILICON ON INSULAR TECHNOLOGIES
ST DUPONT SA
STALLERGENES SA
STERIA
TECHNIP
TEREOS FINANCE GROUP
THERMOCOMPACT
TRANSGENE*
UNION FINANCIERE DE FRANCE "UFF" BANQUE
VALNEVA
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES
VETOQUINOL
VIDELIO
WENDEL
XILAM ANIMATION SA

(*) Mandats DRC.

Établissements de crédit

ALSOLIA
AMERICAN EXPRESS CARTE FRANCE
AMUNDI FINANCE
AMUNDI GROUP
AXA BANK EUROPE SCF
AXA BANQUE
AXA BANQUE FINANCEMENT
BANK OF AMERICA NATIONAL ASSOCIATION
BANQUE ACCORD
BANQUE CHABRIERES
BANQUE CIC EST
BANQUE CIC NORD OUEST
BANQUE CIC OUEST
BANQUE CIC SUD OUEST
BANQUE DE LA REUNION
BANQUE DE SAVOIE
BANQUE FIDUCIAL
BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE ANTILLES GUYANE
BANQUE MISR
BANQUE PALATINE
BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER
BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR
BANQUE POPULAIRE COVERED BONDS
BANQUE POPULAIRE DES ALPES
BANQUE POPULAIRE DU NORD
BANQUE PRIVEE 1818
BANQUE THEMIS
BANQUE TRANSATLANTIQUE
BANQUE TRAVELEX SA
BARCLAYS FRANCE
BIC - BRED
BNP INTERCONTINENTALE
BNP PARIBAS
BNP PARIBAS FACTOR
BNP PARIBAS DEALING SERVICES
BNP PARIBAS HOME LOAN SFH
BNP PARIBAS LEASE GROUP
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
BPCE
BPCE INTERNATIONAL ET OUTRE-MER (BPCE IOM)
BPCE SFH
BRED BANQUE POPULAIRE
BRED COFILEASE
CA CONSUMER FINANCE
CACEIS BANK FRANCE
CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE (3CIF)
CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'ALSACE
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE PICARDIE
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE CENTRE
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE PROVENCE ALPES CORSE
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CASDEN BANQUE POPULAIRE
CATERPILLAR FINANCE FRANCE
CAUTION MUTUELLE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE (CM CIF)
CFCAL SCF (CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SOCIETE DE CREDIT FONCIER)
CIC
CICOBAIL
CIF EUROMORTGAGE
CIT (FRANCE) SAS
CLAAS FINANCIAL SERVICES
CM-CIC BAIL
CM-CIC FACTOR
CM-CIC HOME LOAN SFH
CMCIC LEASE
CNH CAPITAL EUROPE
COFIDIS
COMMERZBANK HOLDINGS FRANCE
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER
CRCA ALSACE VOSGES
CRCA BRIE PICARDIE
CRCA CENTRE FRANCE
CRCA FRANCHE COMTE
CRCA LORRAINE
CRCA PYRENEES GASCOGNE
CREALFI
CREDIT AGRICOLE CIB
CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF
CREDIT AGRICOLE SA
CREDIT DU MAROC
CREDIT FONCIER DE FRANCE

9 Liste des entités requises par le Code de commerce au titre du rapport de transparence

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE EST
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE OUEST
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE NORD
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE OUEST
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES
AUVERGNE
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD OUEST
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ILE DE FRANCE
CREDIT LIFT
CREDIT LYONNAIS - LCL
EBI SA
EFG BANQUE PRIVEE SA
EPARGNE CREDIT DES MILITAIRES
ESTER FINANCE TITRISATION
EURONEXT PARIS
FC FRANCE
FIDEM
FORTIS LEASE SA
GCE COVERED BONDS
GOLDMAN SACHS PARIS INC ET CIE
GROUPAMA BANQUE
IBM FRANCE FINANCEMENT
INTERFIMO
JP MORGAN CHASE BANK
LA BANQUE POSTALE
LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISE
LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT
LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH
LA CIE FINANCIERE E. DE ROTHSCHILD BANQUE
LASER COFINOGA
LEGAL & GENERAL BANK
LOCINDUS
LYONNAISE DE BANQUE
MAN FINANCIAL SERVICES SAS
MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO LTD
MENAFINANCE
MERRILL LYNCH CAPITAL MARKETS SAS
NATIOCREDIBAIL
NATIOCREDIMURS
NATIXIS ENERGECO
NEWEDGE GROUP
OCEOR LEASE REUNION
ODDO & CIE
ODDO CORPORATE FINANCE
OUDART S.A.
PARILEASE
PROJEO
REGEFI - BANQUE DE REALISATIONS DE GESTION ET DE
FINANCEMENT
SADE (SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET
D'EXPANSION)
SEDEF
SOCRAM BANQUE
SOFIAG (SOCIETE FINANCIERE ANTILLES GUYANE)
SOFIAP
SOFIDER (SOCIETE FINANCIERE POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA GUYANE)
SOGAMA - CREDIT ASSOCIATIF
SOGEFOM (SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE
GARANTIE D'OUTRE-MER)
SWISSLIFE BANQUE PRIVEE
UBAF (UNION DES BANQUES ARABES ET FRANCAISES)
UNION FINANCIERE DE FRANCE "UFF" BANQUE
VFS FINANCE FRANCE